



## 15ème législature

|  |   |   |
|--|---|---|
| <b>Question N° :</b><br><b>44008</b>   | De <b>M. Sylvain Templier</b> ( La République en Marche - Haute-Marne )             | <b>Question écrite</b>  |
| <b>Ministère interrogé</b> > Enseignement supérieur, recherche et innovation   |   | <b>Ministère attributaire</b> > Enseignement supérieur et recherche           |
| <b>Rubrique</b> > climat   | <b>Tête d'analyse</b> > Moyens de recherche sur les puits technologiques de carbone | <b>Analyse</b> > Moyens de recherche sur les puits technologiques de carbone. |
| Question publiée au JO le : <b>08/02/2022</b><br>Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b><br>Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat) |   |   |

### Texte de la question

M. Sylvain Templier appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur le développement des techniques de captation de carbone et des moyens de recherche dédiés. L'Agence de la Transition Ecologique a publié, en janvier 2022, une étude intitulée : « Transition(s) 2050, Choisir maintenant, agir pour le climat ». Ce document de près de 700 pages présente quatre scénarios de trajectoire et de transformations pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Dans l'ensemble des pistes évoquées, les puits de carbone occupent une place prépondérante. Tous les scénarios montrent une hausse des puits d'un facteur de 2 à 3 par rapport à 2017. Le renfort de leur potentiel est donc un enjeu majeur. Outre la séquestration dans les écosystèmes terrestres comme les forêts ou les sols, l'ADEME mentionne également la séquestration technologique ainsi que dans les matériaux biosourcés. Les puits technologiques révèlent un potentiel très intéressant. Ils permettent de capter et stocker du CO<sub>2</sub> de sources fortement émettrices comme les industries lourdes. Néanmoins, cela pose des questions d'acceptabilité que l'on peut retrouver dans les débats autour de l'enfouissement des déchets nucléaires (effets de longs termes, charge pour les générations futures etc.). Par ailleurs, l'ADEME souligne que les puits technologiques ne sont pas indispensables pour atteindre la neutralité carbone, à l'exception notamment du scénario n° 4 : « pari réparateur ». Le rapport indique que les CCS (« technologies permettant de capter le CO<sub>2</sub> à la sortie des cheminées de centrales électriques ou d'installations industrielles, de le comprimer, de le transporter vers un site de stockage et de le stocker sous terre ») semblent être plutôt nécessaires. À tout le moins, lancer des réflexions sur le sujet paraît être opportun. Or les technologies les permettant ne sont, en l'état actuel, pas déployées en France, à l'inverse des États-Unis d'Amérique qui semblent investir sur ce sujet. Ils investissent également sur la géo ingénierie marine dans le but de densifier le stockage de carbone dans les océans. Aussi, il souhaiterait savoir si, au vu des qualités potentielles décrites, ces solutions lui paraissent indispensables. Il souhaiterait également savoir si les budgets de recherche dédiés au sujet sont jugés satisfaisants ou s'ils pourraient être amenés à évoluer. Enfin, il souhaiterait savoir si des études plus poussées notamment sur les conséquences à long terme des puits pourraient être fournies.